



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Portant réglementation sur le stationnement

Arrêté N°2025-STAT-004

Le Maire de la Commune de PRADELLES,

VU la Loi, n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R.100-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25 à R411-28 et R.417-1 à R 418-9,

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L11.3-1 et R 131-2,

CONSIDERANT, la demande de prospection du Centre d'Information et de Recrutement de Forces Armées) de Saint Etienne, au titre de l'année 2025, permettant de présenter les opportunités des métiers de l'Armée de Terre au profit des jeunes administrés,

CONSIDERANT, la date de prospection sur la commune de PRADELLES : le Vendredi 11 Avril 2025 de 7H00 à 14H30 sur la place du Foirail de PRADELLES.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur une partie de la Place du Foirail de PRADELLES, le vendredi 11 avril 2025, de 7H00 à 14H30.

Arrêté N°2025-STAT-004

Article N°1 :

Cette place de stationnement est réservée au CIRFA, le vendredi 11 avril 2025 de 7H00 à 14H30.

Article N°2 :

Le droit au coffret de raccordement électrique sera fourni par les équipes techniques de la Maire de PRADELLES,

Article N°3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- **Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie,**
- **Messieurs les employés de voirie,**
- **CIRFA**

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

Fait à Pradelles, le 08.04.2025

Le Maire,
Alain ROBERT



AR Prefecture

043-214301541-20250408-2025_MBP_001-AR
Reçu le 08/04/2025

AR Prefecture

043-214301541-20250408-2025_MBP_001-AR
Reçu le 08/04/2025